

été mise en péril parce que le gouvernement fédéral s'est immiscé dans les taux d'intérêt.

Des voix: La question!

M. Macdonnell: C'est bon, je vais répéter ma question. Le ministre fera-t-il confiance à la Chambre et au pays au point de leur dire pourquoi le taux d'intérêt a été augmenté?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir expliquer très brièvement le pourquoi de l'augmentation. Le taux d'intérêt de la Banque du Canada, qu'on appelle généralement le taux bancaire, n'est, bien entendu, qu'un taux d'intérêt parmi bien d'autres. C'est le taux d'intérêt des prêts consentis par la Banque Centrale à certaines institutions et ce taux doit être raisonnablement proportionné aux autres taux.

Il se trouve que, depuis un an, toutes les Banques Centrales, du moins celles des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, ont fortement relevé leurs taux et que notre taux bancaire n'a pas marché de pair avec cette augmentation. On a dû, toutefois, le relever de temps à autre pour les mêmes motifs que les autres pays. Si je me rappelle bien, les États-Unis ont relevé le leur quatre fois depuis un an. Je crois que le nôtre n'a été relevé que quatre fois. Au Royaume-Uni, le taux est déjà supérieur à 5 p. 100, comparativement à 3 p. 100 au Canada.

Tout le monde est au courant. Les raisons, comme on l'a expliqué, c'est que nous ne pouvons maintenir un taux d'intérêt artificiellement bas pour la Banque Centrale lorsqu'il y a hausse des taux d'intérêt avec lesquels il faut rivaliser. Par conséquent, et pour cette raison, la Banque du Canada modifie son taux de temps en temps.

M. Macdonnell: J'aimerais poser une autre question. Le taux de la banque n'est-il pas lié avant tout à la situation dans le pays, et cette hausse ne signifie-t-elle pas que le Gouvernement croit à une grave menace d'inflation?

L'hon. M. Harris: Il est impossible de fixer le taux d'intérêt bancaire uniquement à la lumière des conditions qui existent chez nous, et indépendamment du commerce à l'échelle mondiale. La situation qui existe en d'autres pays influe naturellement sur la situation au Canada, de sorte que notre commerce et notre demande de crédit s'en ressentent. Lorsque la demande de crédit devient trop forte par rapport à certaines réserves disponibles, le taux bancaire augmente, évidemment, sans qu'il y ait nécessairement rapport avec des

conditions locales. Néanmoins, je pense que l'honorable député le sait, comme tous les autres membres de la Chambre, il existe actuellement au Canada une demande si forte à l'égard de l'argent que les taux d'intérêt montent forcément.

M. H. R. Argue (Assiniboia): Puis-je poser une question complémentaire? Le relèvement du taux de la Banque centrale n'a-t-il pas constitué une initiative préméditée en vue de provoquer une augmentation générale des taux d'intérêt au Canada, ce qui se fait actuellement à la suite de la majoration du taux des banques à charte?

L'hon. M. Harris: Je pense que l'honorable représentant d'Assiniboia entreprenait de faire un discours, et je doute fort qu'il s'attende ou croie vraiment qu'un fonctionnaire du Gouvernement du Canada prenne une attitude comme celle dont il parle.

M. Argue: Le relèvement du taux d'intérêt de la Banque centrale, en vue de majorer d'une façon générale les taux d'intérêt au Canada, fait-il partie des programmes du Gouvernement?

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Argue: Je me demande si je pourrais poser ma question sous une autre forme. Le relèvement récent du taux d'intérêt exigé par les banques à charte n'est-il pas la conséquence directe de la décision qu'a prise la Banque du Canada d'augmenter son taux?

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, à part le taux d'intérêt maximum au delà duquel la loi sur les banques interdit aux banques de prêter de l'argent, le gouvernement du Canada n'exerce aucun contrôle sur la manière dont les banques établissent leurs taux d'intérêt.

M. Argue: Vous les avez contraintes à relever leurs taux d'intérêt.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Ai-je bien compris ce qu'après le ministre, le Gouvernement du Canada n'exerce aucune autorité sur le régime financier du pays? Il me semblait qu'on avait établi la Banque centrale à cette fin.

L'hon. M. Harris: Ce que j'ai dit, c'est que nous ne déterminons pas le taux d'emprunt que les banques fixent à leur clientèle, sauf en imposant une limite maximum en vertu de la loi sur les banques. C'est bien, je crois, la réponse à la question qu'a posée le député d'Assiniboia.